



# STUDIO-504

## Conditions générales de vente

### ARTICLE 1 : Modalités d'exécution de la prestation

#### Réservations

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez nous contacter :

- par téléphone : olivier 06 77 86 97 64
- par email : [olivier@studio-504.com](mailto:olivier@studio-504.com)
- par facebook : Olivier Studioenregistrement

Quelques informations nous seront nécessaires :

- Formation : chanteur ou chanteuse seul(e), en duo, avec musiciens...
- Style musical : rap, rock, chanson...
- Composition du groupe : nombre de guitares, batterie, nombre de chants...
- Type d'enregistrement : maquette enregistrée en live, titre studio, avec ou sans clic...

Pour organiser une visite du studio, veuillez prendre contact avec nous.

#### Horaires

Les réservations du studio se font en heures entières :

Le matin entre 9h et 12h, l'après-midi entre 14h et 18h, du lundi au samedi inclus.

Un maximum de ponctualité est nécessaire.

#### Organisation

Les cabines d'enregistrement ainsi que la régie sont non-fumeurs, un espace fumeur est mis à disposition en extérieur.

Pour l'enregistrement des voix, les musiques peuvent être emmenées sur clé USB, en mp3 de qualité minimum 128kb/s. Pour une plus grande qualité de mixage, une musique en pistes séparées est conseillée.

Un pré-mixage pourra être réalisé à la fin de la séance, prévoir une clé USB ou un CD vierge.



## **ARTICLE 2 : Tarification des enregistrements**

- Pour un tarif à l'heure :

Le règlement se fera à la fin de la séance en fonction du nombre d'heures réalisées. En cas de dépassement, le tarif horaire standard sera appliqué, toute heure entamée sera due.

- Pour un tarif à la journée ou la ½ journée :

Le règlement se fera à la fin de la séance.

La ½ journée prévoit 4h d'enregistrement consécutives, la journée 8h.

En cas de dépassement, le tarif horaire standard sera appliqué, toute heure entamée sera due.

Si le total d'heure n'est pas effectué, la séance sera due.

- Pour un forfait 4 titres :

Un acompte de la somme sera demandé à la fin de la 1<sup>ère</sup> séance.

Le reste de la somme sera demandé à la fin du mixage.

Les forfaits sont limités à 4h d'enregistrement par titre, en cas de dépassement, le tarif horaire standard sera appliqué, toute heure entamée sera due.

Pour les tarifs à l'heure, le mixage et le pré-mastering seront facturés au titre et sur la base d'un prix fixe.

Le devis est gratuit pour toute prestation. Le devis est calculé sur la base d'un tarif horaire ou d'un forfait. Les frais de déplacement (transport, hébergement) sont à la charge du client. Le STUDIO-504 se réserve la faculté de modifier ses prix de vente à tout moment sans aucune justification ; toutefois, les tarifs définis sur un devis préalablement accepté ne seront pas modifiés.

Le devis est valable 1 mois

## **ARTICLE 3 : Réalisation des albums / singles**

Pour la réalisation d'un album ou d'un single enregistré au STUDIO-504, il faudra prévoir :

- Titre de l'album et nom du groupe
- Nom des chansons
- Ordre des chansons
- Droits d'auteur et d'interprète
- Choix du design
- Visuels
- Type de support (CD, clé USB, internet...)
- Nombre d'unités



Les albums ou singles pourront être sur support physique ou sur support numérique à la demande du client.

Les autorisations éventuelles de pressage sont à demander par le client à la SRDM. ou auprès des organismes nationaux en charge d'octroyer les autorisations de duplication. Le STUDIO-504 ne pourra entreprendre aucun travail de pressage sans cette autorisation.

#### **ARTICLE 4 : Mise en ligne des œuvres numériques**

A la demande du client, le STUDIO-504 peut sous le nom de LABEL-504 mettre en ligne des œuvres musicales sur les plateformes de téléchargement et d'écoute. Aucun acompte ne sera demandé, un contrat de diffusion sera établi entre le LABEL-504 et le client.

#### **ARTICLE 5 : Mode de règlement des albums ou singles**

Un acompte d'un tiers sera versé à la commande, le reste de la somme sera réglé à la réception de la commande.

Le tarif indiqué comprend la livraison des albums au studio.

Vous pouvez spécifier une adresse de ré-expédition, dans ce cas les frais de ports vous seront facturés au tarif de la poste concernant les colis.

Le règlement de la totalité des sommes dues devra être réalisé en espèces par chèque ou virement bancaire à l'ordre du STUDIO-504.

Une facture vous sera transmise.

Le devis est gratuit pour toute prestation. Le devis est calculé sur la base d'un tarif unitaire sur le produit demandé. Le STUDIO-504 se réserve la faculté de modifier ses prix de vente à tout moment sans aucune justification ; toutefois, les tarifs définis sur un devis préalablement accepté ne seront pas modifiés.

#### **ARTICLE 6 : Conditions de règlement**

Le règlement de la totalité des sommes dues devra être réalisé à la clôture du projet, conformément aux articles 2 et 4 ou conformément au devis, en espèces par chèque ou par virement bancaire à l'ordre du STUDIO-504.

Des modalités de paiement spécifiques pourront toutefois être mises en place.

Une facture détaillée de la prestation vous sera transmise.

Toute prestation commandée vaut acceptation du règlement intégral suivant les modalités énoncées ci-dessus.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard pourront être réclamées. Elles sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le trente et unième jour suivant la date de l'exécution de la prestation de service.



Pour les professionnels (hors administrations), le prix devra être payé au trentième jour suivant la date d'exécution de la prestation demandée. Un paiement à la commande peut être exigé dans certains cas. Une mention spéciale l'indique sur le devis initial. Les collectivités publiques bénéficient d'un paiement à 45 jours, date de facture.

Les pénalités de retard sont de 0,5 % par mois de retard.

Escompte " 0 " pour tout paiement anticipé

### **ARTICLE 7 : Défaut de paiement**

De convention expresse, le défaut de paiement entraîne :

- la déchéance du terme pour toutes les sommes restant dues et leur exigibilité immédiate ;
- le paiement d'intérêts moratoires à un taux équivalent à 1,5 fois le taux d'intérêt légal prorata temporis, tous les frais annexes issus du défaut de paiement et, de plein droit, une indemnité fixée à 15% des sommes dues à titre de clause pénale ;

### **ARTICLE 8 : Résiliation / annulation**

Un acompte de réservation de 30% du montant du devis sera demandé.

Toute annulation devra nous parvenir au moins 48 heures à l'avance, en cas de non-respect de ce délai, l'acompte ne sera pas rendu.

En cas de résiliation de la commande à l'initiative du client, la partie des travaux déjà réalisée est à régler.

### **ARTICLE 9 : Disponibilité**

Tous les services du STUDIO-504 sont disponibles selon les délais de restitution précisés. Si exceptionnellement un service ne pouvait être fourni, le STUDIO-504 en informerait le client.

### **ARTICLE 10 : Livraison**

Les documents résultant de la fourniture de service sont envoyés à l'adresse communiquée lors de la commande. Cette adresse peut être postale ou électronique (courrier électronique).

Lorsque les travaux sont achevés, le STUDIO-504 délivre une facture en même temps qu'il remet les travaux au client sous format papier.

La livraison correspond à la délivrance des services par courrier, transporteur, télécopie, courriel. Les délais de livraison courent à compter de la validation de commande par le STUDIO-504.



Pour les travaux restitués par voie postale ou transporteur, le STUDIO-504 considérera comme détenue par le destinataire toute lettre ou colis dès lors que le bordereau d'accusé de réception relatif lui sera parvenu.  
le STUDIO-504 dégage toute responsabilité en cas de non retrait du courrier ou colis recommandé avec accusé de réception.

Le STUDIO-504 dégage toute responsabilité en cas de dégradation lors du transport.  
le STUDIO-504 se réserve la possibilité de fractionner ses livraisons.  
Il appartient au client de faire toute réserve au moment de la réception du travail, notamment en s'assurant de la conformité des documents livrés avec les indications figurant sur le devis.

le STUDIO-504 s'engage à livrer toute prestation commandée dans les délais indiqués. En cas de dépassement de ces délais, le client aura seulement la possibilité d'annuler sa commande ou d'accepter un nouveau délai, sans qu'il puisse exiger une remise de prix ou le paiement de dommages et intérêts.

#### **ARTICLE 11 : Réclamations**

En cas de non satisfaction du client, ce dernier aura la possibilité de contacter le STUDIO-504 à l'adresse [olivier@studio-504.com](mailto:olivier@studio-504.com) ou par téléphone au 06 77 86 97 64 afin qu'une solution amiable (révision du projet, explications) soit recherchée avant toute autre action.

Toute demande déposée fera l'objet d'une réponse dans un délai maximum de dix jours.

#### **ARTICLE 12 : Réserve de propriété**

Les droits de diffusion et d'édition demeurent la propriété du STUDIO-504 jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

Les articles commandés resteront la propriété du STUDIO-504 jusqu'à paiement intégral des sommes dues.

#### **ARTICLE 13 : Propriété intellectuelle**

Le client doit s'assurer de la propriétés de tous les droits d'auteurs et d'interprètes concernant les oeuvres appartenant à la prestation réalisée par le STUDIO-504.

Les contrats correspondants devront être établis par le client avant la commercialisation ou la diffusion des œuvres.

En aucun cas le STUDIO-504 ne peut être tenu responsable de la diffusion ou de la commercialisation d'une œuvre ne respectant pas la législation concernant les droits d'auteurs et d'interprètes.

Toute exploitation de l'image du STUDIO-504 est interdite sans autorisation écrite du STUDIO-504. Toute image, photo, vidéo ou enregistrement audio est interdite dans l'enceinte du STUDIO-504 sans accord préalable écrit.



#### **ARTICLE 14 : Attribution juridique**

Le présent contrat est soumis à la loi française tant pour les règles de fond que pour les règles de forme. La langue du présent contrat est la langue française.

Tout litige relatif à l'exécution ou l'interprétation d'un contrat de vente ou des conditions générales de vente seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du STUDIO-504